



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

saison 2025-2026

1- Modalités d'adhésion :

L'adhésion à l'Ascori est ouverte aux adultes ainsi qu'aux jeunes de plus de 16ans avec autorisation parentale ou présence du tuteur légal.

Durant les vacances scolaires, les adhérents qui le souhaitent peuvent amener leurs enfants pour une découverte de l'entraînement.

La cotisation est de 35 € et de 15 € pour les moins de 18 ans.

Les adhérents devront fournir :

un PPs valide qui sera à renouveler tous les 3 mois

ou

Un courrier manuscrit de décharge de responsabilité pour l'ASCORI.

L'adhésion à l'ASCORI implique la participation aux diverses manifestations organisées par l'association.
Le lieu des réunions sera transmis par mail en temps utile.

Toute personne inscrite après le 30 septembre ne pourra participer à la sortie annuelle organisée par l'association.

2- La Galopade :

L'ASCORI organise la Galopade chaque année le premier dimanche du mois de mai.

Pour ce jour, il est nécessaire que tous les adhérents participent à l'organisation de cet événement et à la (les) réunion(s) préparatoire(s).

La présence, le samedi & le dimanche est vivement recommandée.

3- Entraînements :

Un entraînement hebdomadaire collectif a lieu le mardi, à 19 heures, au stade de Richelieu (ou sur d'autres sites en fonction des propositions de circuits de l'entraîneur).

La séance d'entraînement est ouverte à tous les adhérents, ayant fourni un **PPs valide et réglé leur cotisation.**

Rendez-vous à 18h45 pour un départ à 19h00 heures précises afin de démarrer le tour de ville en groupe.

Le port du gilet fluo est obligatoire et un dispositif lumineux fortement recommandé en période hivernale.

Toute personne sans gilet ne pourra participer à l'échauffement collectif hors du stade

L'ASCORI décline toute responsabilité en cas d'accident lors des entraînements collectifs.

4- Compétitions :

Afin de favoriser l'esprit d'équipe, l'ASCORI prend en charge l'inscription à un certain nombre de courses, exclusivement celles décidées lors d'une réunion de bureau en début de saison.

Tout coureur qui s'inscrit à l'une de ces courses doit respecter la date butoir d'inscription et y participer faute de quoi, il s'engage à rembourser à l'ASCORI le montant de l'inscription et ce quelque soit la cause de son absence (sauf au cas où l'ASCORI parviendrait à annuler l'engagement et à se faire rembourser).

Pour ces courses prises en charge, les adhérents doivent **impérativement** porter le maillot de l'association ou le coupe-vent, « k-way ».

En cas de non-respect de ce point de règlement, **la prochaine course ne sera pas payée.**

5- Bureau :

L'élection du bureau a lieu après le vote de l'Assemblée Générale.

Le Président est élu pour une durée de 4 ans

Je soussigné Mme, Mr
déclare avoir pris connaissance du présent règlement

Date signature